

# Formation « ADR 1.3 »

REFERENCE: SEC227  
Formateur: LUXCONTROL S.A.

4.0 Heures



## Description

Le transport de marchandises dangereuses est une composante essentielle de notre économie moderne. De la livraison de produits chimiques aux transports de carburants en passant par les matières toxiques et infectieuses, des milliers de produits potentiellement dangereux empruntent chaque jour nos routes.

La formation ADR 1.3 est obligatoire pour de nombreuses personnes, et pas seulement le chauffeur !

## Objectifs

Le transport de marchandises dangereuses est une composante essentielle de notre économie moderne. De la livraison de produits chimiques aux transports de carburants en passant par les matières toxiques et infectieuses, des milliers de produits potentiellement dangereux empruntent chaque jour nos routes.

La formation ADR 1.3 est obligatoire pour de nombreuses personnes, et pas seulement le chauffeur !

La formation permet aux participants de comprendre comment les marchandises dangereuses doivent être correctement emballées, marquées, étiquetées et documentées pour un transport sûr.

Elle sensibilise également à l'identification des marchandises dangereuses et aux précautions à prendre pour minimiser les risques d'accidents ou d'incidents pendant le transport mais aussi durant les opérations de chargement, de déchargement, de stockage, de conditionnement.

## Public cible

La formation ADR 1.3 est obligatoire et s'adresse aux personnes dont le domaine d'activité est en lien avec des opérations de chargement, de déchargement, de conditionnement, de stockage ou de transport de marchandises dangereuses en quantités limitées ou selon la règle des 1000 points (section 1.1.3.6) y compris le conducteur du véhicule. Exemples de secteurs professionnels où la formation serait particulièrement pertinente :

### 1. Industrie Chimique :

Entreprises produisant des peintures ou solvants à expédier en petites quantités.

## **2. Secteur Pharmaceutique :**

Laboratoires expédiant des médicaments classés comme marchandises dangereuses (par exemple, contenant des substances inflammables ou toxiques).

## **3. Construction et BTP :**

Entreprises qui utilisent ou fournissent des matériaux de construction pouvant être classifiés comme dangereux, tels que certains types de colles ou résines. Utilisations de carburants sur chantier. Elimination de déchets dangereux (amiante)

## **4. Secteur Automobile :**

Stockage, utilisation de produits dangereux par les garagistes.

## **5. Secteur de la Logistique et Transport :**

Sociétés de messagerie et de fret traitant quotidiennement avec une gamme variée de produits, dont certains peuvent être classés comme marchandises dangereuses.

## **6. Industrie des Peintures et des Revêtements :**

Fournisseurs de peintures, vernis et revêtements qui nécessitent une manutention spécifique en raison de leurs propriétés inflammables ou toxiques.

## **7. Technologies et Électronique :**

Entreprises expédiant des équipements électroniques incluant des batteries ou des composants chimiques spéciaux.

## **8. Production Agricole et Agroalimentaire :**

Expédition de pesticides, fertilisants ou autres produits chimiques agricoles sous forme limitée.

## **9. Industrie des matières plastiques :**

Producteurs et fournisseurs de polymères ou d'additifs chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques et caoutchoucs.

## **10. Événements et Spectacles :**

Des entreprises responsables du montage de scènes utilisant des pyrotechnies ou autres éléments nécessitant un transport conforme aux réglementations sur les marchandises dangereuses.

## **11. Laboratoires de Recherche :**

Institutions transportant de petites quantités de produits chimiques, biologiques ou isotopes pour des recherches ou analyses.

## **12. Entretien des parcs et jardins :**

Transport et utilisation de carburant pour les machines, d'engrais, de fertilisants.

## Contenu

- Cadre réglementaire
- Obligations/Responsabilités
- Classification des marchandises dangereuses
- Prescriptions relatives aux colis (emballage, GRV, Grand emballage)
- Prescriptions relatives aux unités de transport
- Documentation
- Exemptions totales ou partielles
- Mesures de sûreté
- Prescriptions relatives au chargement/déchargement

## Pédagogie

Exposés théoriques, discussions, partage d'expériences.

## Indications

/